



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 11 septembre 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Service Technique : création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise au grade d'Agent de Maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise à raison de 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

2/ Ateliers municipaux : création de vestiaires et toilettes publiques: maîtrise d'œuvre

La commune projette de créer aux ateliers municipaux des vestiaires et des toilettes publiques aux normes d'accessibilité. Le coût du projet est estimé à 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de Sandrine ROYER de La Wantzenau avec un taux d'honoraire de 10% pour la maîtrise d'œuvre soit 5 000.00 € HT

3/Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Pays Rhénan et la Commune de Kilstett pour l'entretien de la zone d'activités

Les contrats de prestation de service sont des conventions par lesquelles les prestataires (les Communes dont Kilstett) vont effectuer une prestation pour le compte de la Communauté de Communes. En effet, en 2014, les Communes sont intervenues dans les zones d'activités pour l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie d'intérêt communautaire. La Communauté bénéficiaire s'engage à assurer le paiement à la Commune de Kilstett pour l'ensemble des dépenses engendrées pour la prestation effectuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Pays Rhénan et la Commune de Kilstett.

4/Remboursement des frais d'achat de la vignette Crit'air.

Le certificat qualité de l'air (pastille ou vignette Crit'Air) permet de faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par une pastille de couleur apposée sur le pare-brise. Il permet aux véhicules les moins polluants de pouvoir circuler dans les agglomérations où ont été instaurées des restrictions de circulation pour lutter contre la pollution. Le coût d'une vignette est de 4.18 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de rembourser 12.54 € à un agent communal qui a avancé les frais pour l'achat des 3 vignettes Crit'air pour les véhicules communaux.

5/Approbation règlement de l'Accueil Après Scolaire

Suite au retour de la semaine de 4 jours à l'école la commune a créé un Accueil Après Scolaire. Les parents paient 6 € par jour ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le règlement de l'Accueil Après Scolaire

6/Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières

7/ Don à la Croix Rouge pour les sinistrés de l'ouragan Irma qui a frappé les Caraïbes.
Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, Décide de verser 1 000 € à la Croix Rouge pour les sinistrés de l'ouragan Irma qui a frappé les Caraïbes.

Le Maire

Gabriel MULLER